

Stage DGER N° 530429 : « BTSA : Mise en œuvre du module M11 »
(Accompagnement au projet personnel et professionnel)
ENFA de Toulouse - lundi 18 janvier 2010 (14h) - 21 janvier 2010 (12h)

Le module M11 : portfolio et cahier de compétences

1 - STABILISER QUELQUES DÉFINITIONS

Il vient de l'italien **portafogli**, puis emprunté par les anglais pour désigner à l'origine un carton double, pliant servant à renfermer des papiers.

Utilisé en premier lieu dans le domaine des arts il se développe ensuite dans le domaine professionnel où l'on parle d'abord de portefeuille de compétences, puis dans le domaine de l'éducation (Québec notamment). Avec le développement de la VAE on parle aussi de **livret de compétences**....

-Définition n°1 : le **portfolio** ou **porte-folio** dossier personnel dans lequel les acquis de la formation et les acquis de l'expérience d'une personne sont définis et démontrés en vue d'une reconnaissance par un établissement d'enseignement ou un employeur. Il diffère du curriculum vitae en ce sens que les renseignements qu'il contient sont articulés en fonction d'un objectif (ex demande d'emploi...). Avec le développement de l'usage des technologies, on parle maintenant de **portfolio numérique** ou de **eportfolio**.
(<http://fr.wikipedia.org/wiki/Portfolio> le 18 janvier 2010)

Définition n°2 : dossier qui rassemble et organise les données, réflexions, analyses conduites lors de la mise en oeuvre de la formation. C'est un outil de l'étudiant qui y puise les éléments nécessaires à la réflexion et l'argumentation de ses choix. C'est un instrument de motivation, de dialogue et de liaison entre les partenaires de la formation.

Il peut prendre et associer de multiples formes (papier, fichier informatique...)

Son élaboration peut préfigurer ce que pourrait être ultérieurement un dossier de validation des acquis de l'expérience.

(Définition retenue par le groupe de rédaction du module M11, le 18 décembre 2007)

Dans le domaine de l'éducation, on distingue :

-le portfolio de l'apprenant qui désigne la collection de travaux d'un élève qui fait foi de sa compétence en gardant des traces pertinentes de ses réalisations,

-du portfolio de l'enseignant qui désigne la collection de travaux produits par un enseignant, qu'il choisit de conserver et de structurer pour mettre en avant ses connaissances et ses compétences d'enseignement. (Doolittle, 1994).

2 - SON UTILISATION À PARTIR DU MODULE M11 :

Dans le cadre du BTSA, il s'agit de s'appuyer sur ces acquis, de les utiliser pour construire un outil adapté au contexte spécifique du Module M11.

On peut en distinguer trois « usages » :

- **Immédiat** pendant la formation : il s'agit d'un outil de suivi de la formation, de suivi et d'analyse des acquis,

-Pour l'examen du BTSA : il doit permettre de rassembler un certain nombre de travaux, réflexions... qui constitueront la mémoire pour préparer une partie de l'épreuve E7 du BTSA

-A long terme, la création de ce portfolio et la démarche qui y est associée, constituent un apprentissage méthodologique qui tend à rendre l'élève autonome face à une reconversion, une recherche d'emploi, une valorisation et une validation des acquis...

3 - SON ÉLABORATION

Le portfolio se construit tout au long de la formation ; il rassemble donc tous les documents, ... qui permettront de garder des « traces » concrètes d'activités, réflexions...(scolaires ou extrascolaires, en situation professionnelle ou non, ...) que l'intéressé pourra utiliser pour différents usages.

Il peut prendre la forme d'un classeur, d'un document numérique ou mixte. Il englobe aussi bien des aspects compétences professionnelles que transversales.

C'est l'outil de l'élève, de l'étudiant.

L'enseignant est là pour proposer un cadre de mise en place, proposer des situations de formation (travaux liés au retour réflexif, travaux sur la connaissance de soi, CV, entretiens individuels...) qui conduiront l'étudiant à utiliser cet outil, il n'a pas de regard ni d'évaluation à porter sur l'outil construit pas l'intéressé.

C'est un travail méthodologique long au même titre que d'autres apprentissages comme l'organisation d'un poste de travail ou l'encadrement d'équipes...

4 - ET LE CAHIER DE COMPÉTENCES

Cahier de compétences : document personnel, propriété de l'étudiant, qui permet pendant la formation, de suivre l'évolution du degré de maîtrise des situations professionnelles significatives, référentes du diplôme préparé.

Ces situations professionnelles significatives sont rédigées à partir du référentiel professionnel, et figurent systématiquement dans tout référentiel de diplôme professionnel rénové (au niveau du référentiel professionnel). Elles constituent un des éléments réglementaires (annexe de l'arrêté de création du diplôme)

Le cahier de compétences est donc construit progressivement au fil des situations professionnelles vécues (observées, pratiquées, analysées...) pendant la formation ou hors du cadre scolaire.

Le cahier de compétence est un élément constitutif du portfolio.

5 - QUELQUES SITES :

Site du MEN = <http://www.educnet.education.fr/dossier/portfolio/default.htm>

Site de l'éducation en Suisse = <http://www.educa.ch>

Site de l'INRP = <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/mars2005.htm>

Site du ME du Québec = <http://www.meq.gouv.qc.ca/drd/tic/pdf/portfolio.pdf>

Site du CNAM = <http://www.cnam.fr>

Site = <http://eduscol.education.fr>